

**DEPARTEMENT DU VAR**  
-----  
**ARRONDISSEMENT DE TOULON**

**MAIRIE de LE PRADET**  
**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du Conseil Municipal**  
**de la Commune de LE PRADET**

**SEANCE DU 17 JUIN 2019**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>		
<b>Afférents au Conseil Municipal</b>	<b>En exercice</b>	<b>Qui ont pris part à la délibération</b>
33	33	30

**N° 19-DCM-DGS-054**

**L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF & LE 17 JUIN 2019** à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2019

**OBJET DE LA DELIBERATION : MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE MULTI-ACCUEIL « LE JARDIN DES PITCHOUNS ».**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER - Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL - Jean-Michel PEYRATOUT - Paul MOUROT - Denis CHAMBI – Jean-Claude VEGA - Bénédicte LE MOIGNE – Daniel VESSEREAU – Daniel DUVOUX – Jean-Marc ILLICH – Nicole ROUX - Lionel RIQUELME - Patrick ROUAS – Frédéric FIORE - Yves PARENT – Olivier DURAND - François MEURIER.

**POUVOIRS** : Céline PRATI-AIGUIER à Valérie RIALLAND ; Dominique ROLLAND à Jean-François PLANES ; Agnès BIASUTTO à Jean-Marc ILLICH ; Viviane TIAR à Hervé STASSINOS ; Magali VINCENT à Cécile GOMEZ ; Jennifer DELI à Yves PARENT ; Nicole VACCA à Frédéric FIORE.

**ABSENTS** : Valérie AUBRY – Stéphane BELTRA – Agnès MOSCARDINI

**SECRETAIRE de SEANCE** : Valérie RIALLAND

=====

**Madame Cécile GOMEZ donne lecture de l'exposé suivant :**

Dans le cadre de la rénovation et de la restructuration du multi-accueil « Le Jardin des Pitchouns » et afin de répondre à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales ainsi que de la Protection Maternelle Infantile, il convient de mettre à jour le règlement de fonctionnement actuellement en vigueur.

Ce projet de règlement intérieur a fait l'objet d'une validation par les services départementaux de Protection Maternelle et Infantile et de la Caisse d'allocation familiale.

**N° 19-DCM-DGS-054**

Par ailleurs, une commission municipale « Education – Famille » a été organisée le 11 juin 2019.

**Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver les termes du nouveau règlement de fonctionnement de ladite structure tel que présenté et joint à la présente note.**

Annexes :

- règlement de fonctionnement de la structure multi-accueil « Le Jardin des Pitchouns »

**L'exposé mis aux voix est adopté à L'UNANIMITE.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

**Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS**



**CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE**

**LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)).

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire

Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.